Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association

Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 84 (2012)

Heft: 2

Artikel: Interview: Adrian Schmid

Autor: Schmid, Adrian / Liechti, Richard

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-323289

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

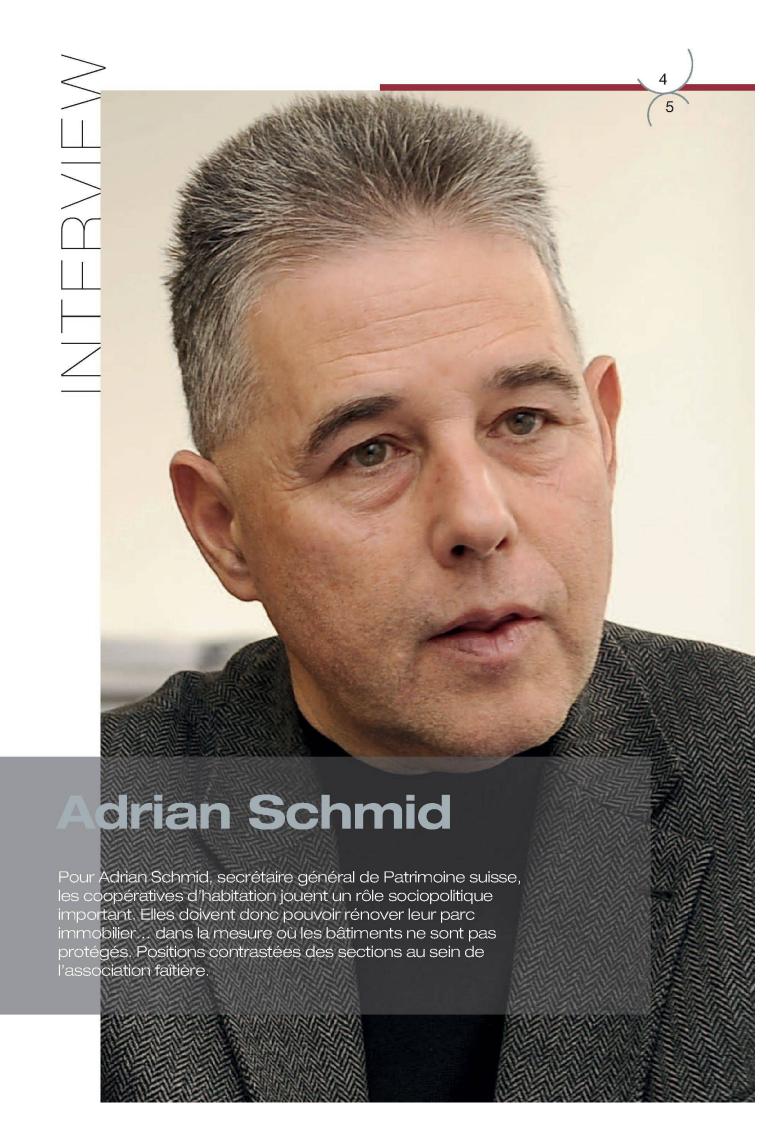
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch



INTERVIEW

HABITATION JUIN 2012

Sur la page d'accueil du site web de Patrimoine suisse, on peut lire que l'association «s'engage pour préserver de la démolition des monuments historiques de différentes époques, mais encourage aussi une architecture moderne de qualité dans le cadre des nouveaux projets.» Dès qu'on parle de monuments historiques, on pense au château de Chillon ou à la cathédrale de Lausanne. Qu'en est-il des immeubles des coopératives d'habitation?

Dès qu'il s'agit de bâtiments classés importants dans l'histoire des coopératives, nous les considérons comme monuments historiques. La culture du bâti ne se limite pas à des constructions fastueuses du Moyen-Âge. En font partie aussi des immeubles des années 50 et 60, et pour lesquels Patrimoine suisse a fait campagne durant plusieurs années. Ou encore des bâtiments plus récents – les bains thermaux de Vals montrent bien comment les choses peuvent aller très vite pour qu'un bâtiment soit classé.

Bref, Patrimoine suisse, c'est quoi?

C'est une organisation à but non-lucratif fondée en 1905. En tant qu'association faîtière chapeautant 25 sections cantonales, nous sommes responsables de l'héritage culturel du bâti. Les questions d'aménagement du territoire sont aujourd'hui également au centre de nos préoccupations, notamment en ce qui concerne les conséquences néfastes du mitage du territoire sur le paysage et la qualité de vie des êtres humains. Raison pour laquelle Patrimoine suisse est coinitiateur de l'initiative pour le paysage.

Et le Prix Wakker?

Avec cette distinction, Patrimoine suisse met en valeur chaque année une commune qui s'est engagée dans un développement urbain de qualité et de haute valeur culturelle du bâti, au service de l'être humain et de son environnement.

Par le passé, le Prix Wakker a souvent été attribué à de petites villes historiques ou de bucoliques villages de montagne. En 2012, vous primez Köniz, une commune de l'agglomération de Berne.

Le développement urbain de Köniz est exemplaire pour les communes périphériques d'une agglomération. Ce qui compte avant tout, c'est une délimitation claire des zones urbanisées et des paysages naturels. Tout en préservant l'identité propre des diverses parties de la localité, la commune a réduit les zones constructibles et introduit le système du prélèvement de la plus-value autorisé par le droit de l'aménagement du territoire lors du classement par zones.

D'où viennent les moyens dont dispose Patrimoine suisse?

En premier lieu de dons, parmi lesquels on trouve heureusement de généreux legs. Cela nous permet d'alimenter des projets tels que notre fondation «Vacances au cœur du



Patrimoine». Notre deuxième source vient de la vente de publications. Des publications comme «Les plus beaux hôtels de Suisse» ont des tirages conséquents. Et en troisième lieu, on trouve les cotisations de nos 27 000 membres et des donateurs. Une subvention fédérale complète le pot.

Revenons aux habitations. Comment concilier la préservation des monuments historiques avec le besoin de rénovation important des coopératives d'habitation?

Lorsque des coopératives d'habitation développent des solutions soignées et de haute qualité, il est tout à fait légitime de densifier aussi un lotissement à valeur historique. Il y a dix ans, Patrimoine suisse a par exemple carrément distingué la coopérative des cheminots de Lucerne (aujourd'hui Wohngenossenschaft Geissenstein – EGB) pour la densification pertinente et mesurée dans un périmètre villageois protégé.

Comment une coopérative d'habitation doit-elle procéder pour rénover des maisons classées?

Elle doit commencer par définir ce qui doit être protégé. Et pour ce faire, il vaut la peine de contacter rapidement les services de la protection des monuments et des sites, ainsi qu'une section locale de Patrimoine suisse, pour déterminer ensemble ce qu'il est possible de faire. On devrait notamment analyser quels sont les éléments constitutifs de l'identité d'un quartier. Même une construction en béton des années 60 a valeur de patrimoine pour certaines personnes. C'est la raison pour laquelle il faut préserver le caractère authentique de certains bâtiments exemplaires. Pour le reste, les coopératives peuvent et doivent rénover, pour autant qu'elles le fassent avec le soin et la qualité requis.

Un simple assainissement est souvent insuffisant. Dans la région zurichoise par exemple, les coopératives d'habitation remplacent de plus en plus souvent d'anciens immeubles par de nouvelles constructions. Un problème pour Patrimoine suisse?

7

Les coopératives d'habitation ne doivent pas hésiter à remplacer les anciens immeubles dont la substance bâtie est mauvaise. Du point de vue énergétique, fonctionnel et de la protection des monuments, c'est souvent mieux qu'une extension. Mais ce qui compte, c'est que les coopératives d'habitation réfléchissent aux besoins futurs d'une grande variété de locataires et d'une société vieillissante. Dans tous les cas, les locataires doivent pouvoir comprendre les raisons qui président à la démolition de leurs appartements. Je remets pour ma part fortement en doute le fait de détruire du logement dans le seul but d'augmenter la surface habitable dans le segment de prix supérieur. Grâce à mon activité passée dans l'Association suisse des locataires (asloca), je sais que bien des gens doivent s'en sortir avec des budgets incroyablement modestes.

Qu'en est-il de la qualité architectonique des nouvelles constructions?

Patrimoine suisse se réjouit de constater le niveau actuel élevé des exigences de bon nombre de projets de constructions de remplacement des coopératives d'habitation, qui prennent le temps de recourir de plus en plus souvent à des concours d'architecture.

Cette attitude tolérante est plutôt étonnante. Le fait est que les projets des coopératives d'habitation doivent aussi composer avec l'intervention de Patrimoine suisse. Comme par exemple à Zurich, où une coopérative d'habitation aimerait moderniser une façade avec de nouveaux balcons dans un quartier ouvrier. Le projet ayant été développé de concert avec le service de protection des monuments de la ville, il est d'autant plus étonnant que la section locale de Patrimoine suisse ait fait recours...

Il faut bien se rendre compte que Patrimoine suisse est une association à caractère fédératif. Les 25 sections sont des personnes juridiques autonomes. Il en va de même dans les partis politiques. Le PS zurichois a d'autres priorités que le PS vaudois. L'association faîtière ne prend pas position dans les projets régionaux et locaux. Elle se concentre sur le travail de relations publiques et publie des prises de position. Ce qui compte pour moi, c'est de trouver des solutions répondant à la fois aux besoins des co-opératives d'habitation et aux exigences de la culture bâtie.

Est-ce que les coopératives d'habitation bénéficient d'un traitement de faveur eu égard à leur mission sociale?

Les coopératives d'habitation doivent bien évidemment être traitées de la même manière que n'importe quel maître d'ouvrage. Mais elles bénéficient toutefois d'une haute estime du fait qu'elles répondent à un besoin fondamental de la population, à savoir un habitat assuré à loyer abor-

Qui est Adrian Schmid?

Adrian Schmid œuvre depuis plus de trente ans dans diverses ONG. Il a dirigé pendant neuf ans l'asloca de Lucerne et a travaillé au comité exécutif national de l'aslcoa. Il a également un long passé politique, puisque de 1983 à 2000, il était membre du parlement de la ville de Lucerne tout en étant le vice-président des Verts Suisses. Depuis début 2009, il est le secrétaire général de Patrimoine suisse. Il vit à Lucerne.

dable. C'est d'autant plus remarquable à une époque où les prix des terrains explosent. C'est la raison pour laquelle elles ont à mon avis une autre valeur qu'un maître d'ouvrage qui construit à des fins purement spéculatives. Je constate en outre que les coopératives d'habitation ont considérablement évolué. Bon nombre d'entre elles se posent des questions stratégiques fondamentales et se projettent dans le long terme en se demandant où elles en seront dans dix, vingt ou même cinquante ans.

Nous nous en réjouissons. Mais la réalité est tout autre: de nombreuses coopératives d'habitation n'apprécient pas trop Patrimoine suisse, notamment parce qu'elles subissent d'énormes pertes financières dues à vos atermoiements.

A ma connaissance, aucune section ne retarde volontairement un projet. Dans la région de Zurich, je sais qu'un recours est pendant et qu'un second cas provoque un vif débat à cause d'une radiation de l'inventaire et de la démolition projetée. Mais il existe aussi des différences, tout à fait justifiées, entre l'association faîtière et les sections. Car il faut bien tenir compte des conditions, des ancrages et de l'histoire locale qui déterminent la valeur d'un objet. Patrimoine suisse sert souvent de bouc émissaire. Il reste que seuls 2% des oppositions et des recours, dont la plupart sont gagnants, émanent d'associations de l'environnement, de la nature et de la protection du patrimoine autorisées par la loi. Dans 98% des cas, ce sont les voisins qui font opposition par voie juridique.

Les coopératives d'habitation sont particulièrement actives dans la promotion de l'énergie solaire. Quelle est la position de Patrimoine suisse par rapport aux panneaux solaires et aux installations photovoltaïques?

Il existe là aussi certaines contraintes. D'un côté, nous sommes favorables à la promotion et au développement des sources d'énergie durable, d'autant plus que le Conseil fédéral a opté pour la sortie du nucléaire. Mais d'un autre côté, il ne faut pas oublier qu'environ 2,5% des

HABITATION JUIN 2012

2,3 millions de bâtiments sont protégés en Suisse. Ce qui veut dire qu'environ 60 000 objets protégés doivent renoncer aux installations solaires. Le reste des bâtiments est par contre obligé d'atteindre le standard Minergie et d'utiliser des sources d'énergie renouvelables. Il est en effet inacceptable que l'on construise aujourd'hui des stades de football sans installations photovoltaïques, alors que la surface des toitures en permet une exploitation efficace.

On confond souvent Patrimoine suisse et protection des monuments historiques.

Il s'agit pourtant de deux organisations totalement différentes. La protection des monuments a un mandat légal, tandis que Patrimoine suisse est une ONG sans pouvoir légiférant. Tout ce que nous pouvons faire, tout comme les autres 31 organisations de protection de l'environnement, de la nature et du patrimoine, c'est d'avoir recours à la voie juridique afin d'obliger le tribunal à examiner les éventuelles infractions à la loi. Mais ce n'est jamais Patrimoine suisse qui peut prendre la décision.



Patrimoine suisse se préoccupe depuis peu d'un sujet de prime abord fort éloigné de son noyau de compétence: la densification.

Comme l'a montré le résultat des votations sur l'initiative sur les résidences secondaires: il existe au sein de la population suisse un profond malaise par rapport au développement urbain. L'extension continue des agglomérations, la perte de terrains cultivables et la construction effrénée de résidences secondaires dans les montagnes conduisent à un déracinement, à une perte d'identité patrimoniale.

Que fait Patrimoine suisse pour s'y opposer?

D'une part nous visons une réduction des zones constructibles avec l'initiative sur le paysage. Une grande partie des communes suisses ont des zones à bâtir surdimensionnées. Nous devons en outre éviter qu'un paysan devienne millionnaire d'un coup de cuillère à pot uniquement à cause d'un dézonage, alors que la collectivité doit supporter l'ensemble des coûts d'infrastructure. C'est pour cela que nous souhaitons que le développement urbain évolue vers l'intérieur, avec une densification de qualité. Une qualité que nous venons de définir dans un dossier paru récemment et que l'on peut télécharger sur la page d'accueil de notre site web (www.patrimoinesuisse. ch > Politique > Prises de position).

De quoi s'agit-il?

D'une seule chose: densifier avec qualité signifie aussi créer des espaces libres. Et pas seulement des espaces verts, mais aussi des points de rencontre pour les différents groupes d'habitants: les enfants, les seniors, les parents ou les singles. L'être humain et ses besoins doivent être au centre de la densification.

Patrimoine suisse bénéficie d'une bonne image de marque – personne ne veut s'opposer sérieusement à la protection du patrimoine. Le patrimoine est toutefois un concept un peu flou.

La définition du concept «patrimoine» ne doit en aucun cas être laissée aux mains des seules instances juridiques. Le patrimoine est le lieu où nous vivons, où nous nous déplaçons et travaillons, où nous passons notre temps libre et où nous nous sentons à l'aise. Cela vaut autant pour ceux qui sont nés ici que pour les immigrés. Et la culture bâtie y joue un rôle essentiel. Construire crée de l'identité. Je dis toujours que ce que nous construisons aujourd'hui pour demain sera le patrimoine des gens d'après-demain. Si les coopératives d'habitation visent la haute qualité et veillent aux bonnes procédures, elles y apportent une contribution importante.

>>> www.patrimoinesuisse.ch

Texte: Richard Liechti
Photos: Martin Bichsel
Traduction: PC